

## MISSION SANTÉ TRAVAIL

# Ateliers citoyens organisés par Charlotte Lecocq

Dans le cadre des consultations qu'elle mène pour la mission Santé au Travail, la députée du Nord Charlotte Lecocq accompagnée de Messieurs Forest, Dupuis et Lanouzière, a animée une séance de travail près de Lille le 29 mars, à laquelle participaient différents représentants de SSTI, de Présanse, ainsi que des chefs d'entreprises, représentants de bénéficiaires, médecins du travail et préventeurs.

**L**es constats recueillis par la Députée jusqu'ici ont servi de base à des groupes de travail. Ces axes de réflexion étaient les suivants :

La densité et la multiplicité des acteurs, soulignées par toutes les parties prenantes, renforce l'idée d'une nécessaire centralisation des informations, pour mieux accompagner l'entreprise. Vu le maillage du territoire, les SSTI semblent les acteurs naturels pour endosser cette fonction de « **porte d'entrée** », sous réserve que des solutions soient apportées pour rendre la perception de leurs services plus homogène, notamment auprès de TPE-PME, ce qui induit aussi la réflexion sur la répartition des tâches ou l'introduction « d'autres acteurs ».

En France, notre système de santé met l'accent sur la réparation plus que sur la prévention : la prévention y est faible au regard des besoins, et en comparaison des autres pays européens. Il faut travailler **au passage dans une véritable logique de prévention dans l'entreprise**, qui sera facilité si des dispositifs incitatifs et valorisants pour les entreprises sont mis en place.

Le **troisième constat partagé est celui du cloisonnement santé publique et santé au travail**, bien que des points de convergence existent (lien Stratégie Nationale de Santé - Plan Santé Travail 3). Le lien médecine de ville - médecine du travail est peu développé et peu facilité dans notre pays, et y remédier suppose l'ouverture du DMP ou d'un volet spécifique du DMP au médecin du travail. Le renforcement de la prévention de la désinsertion professionnelle

et de l'accompagnement post inaptitude pour maintenir en emploi serait facilité par une meilleure coordination des acteurs.

Enfin, la **culture « santé au travail » a besoin d'être renforcée**. Son développement passe par la sensibilisation des managers et des salariés dès leur formation initiale. De même, une pédagogie doit être faite auprès des entreprises pour rendre la collecte de données de santé possible sur les lieux de travail.

Les échanges dans les groupes ont porté sur les modalités des changements qui pourraient garantir une meilleure efficacité du système. Des outils partagés entre acteurs doivent être mis en place, à commencer par le DMP. La traçabilité des expositions professionnelles des salariés restera quant à elle lettre morte tant que les SSTI ne seront pas autorisés à utiliser l'INS. Ces fondamentaux ont été réaffirmés par les représentants des Services mais aussi par la voix des salariés et entrepreneurs présents, ce qui montre une évolution dans les prises de conscience.

Charlotte Lecocq a indiqué avoir prévu une audition collective en avril avec des têtes de réseaux professionnelles, et avoir planifié une phase d'observation sur le terrain. C'est ainsi qu'elle se rendra prochainement en Rhône-Alpes pour y étudier le système d'acteurs de santé, et rencontrer entre autres les représentants de Présanse - Auvergne-Rhône-Alpes.

Le rapport est attendu pour fin mai ou début juin prochain. ■